

Pour la très grande majorité des travaux, ces aides (hormis TVA à 5,5%) sont soumises au RGE dans la bonne catégorie de travaux. Chacun des travaux doit par ailleurs respecter des critères techniques d'éligibilité. Pour déterminer le montant des primes CEE, rendez-vous sur : www.prim3e.fr. À noter : pour des mêmes travaux, prime CEE et prime CEE « coup de pouce » ne sont pas cumulables. Ce document ne traite que des aides en maison individuelle et des aides pour les travaux privatifs dans les bâtiments collectifs.

Enveloppe		Ménages aisés		Ménages intermédiaires		Ménages modestes		Ménages très modestes		Tous ménages	
		MaPrimeRénov'	Prime CEE "coup de pouce" minimale	MaPrimeRénov'	Prime CEE "coup de pouce" minimale	MaPrimeRénov'	Prime CEE "coup de pouce" minimale	MaPrimeRénov'	Prime CEE "coup de pouce" minimale	TVA à 5,5%	Prime CEE classique
Isolation	Toiture-terrasse	15 €/m ² ⁷	X	40 €/m ²	X	60 €/m ²	X	75 €/m ²	X	✓	✓
	Plancher de combles perdus	X	X	X	X	X	X	X	X	✓	✓
	Rampants de toiture, plafonds de combles	7 €/m ² ⁷	X	15 €/m ²	X	20 €/m ²	X	25 €/m ²	X	✓	✓
	Mur en façade ou en pignon par l'intérieur	7 €/m ² ⁷	X	15 €/m ²	X	20 €/m ²	X	25 €/m ²	X	✓	✓
	Mur en façade ou en pignon par l'extérieur	15 €/m ² ⁷ dans la limite de 100 m ²	X	40 €/m ² dans la limite de 100 m ²	X	60 €/m ² dans la limite de 100 m ²	X	75 €/m ² dans la limite de 100 m ²	X	✓	✓
	Plancher bas sur sous-sol, vide sanitaire ou passage ouvert	X	X	X	X	X	X	X	X	✓	✓
	Fenêtre ou porte-fenêtre	X	X	40 € par fenêtre	X	80 € par fenêtre	X	100 € par fenêtre	X	✓	✓
Fenêtre - Remplacement simple vitrage	Fenêtre en toiture	X	X	40 € par fenêtre	X	80 € par fenêtre	X	100 € par fenêtre	X	✓	✓
	Doubles fenêtres	X	X	40 € par fenêtre	X	80 € par fenêtre	X	100 € par fenêtre	X	✓	✓
	Vitrage de remplacement à isolation renforcée	X	X	40 € par fenêtre	X	80 € par fenêtre	X	100 € par fenêtre	X	✓	✓
	Fenêtre - Hors remplacement simple vitrage	X	X	X	X	X	X	X	X	✓	✓
Porte d'entrée donnant sur l'extérieur	X	X	X	X	X	X	X	X	X	✓	X
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	✓	✓
Volets isolants	X	X	X	X	X	X	X	X	X	✓	✓
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	✓	✓
Rénovation globale	5 000 € ⁴ À compter du 01/02/23	✓ ⁶	10 000 € ⁴ À compter du 01/02/23	✓ ⁶	Jusqu'à 12 250 € ⁵	✓ ⁶	Jusqu'à 17 500 € ⁵	✓ ⁶	✓ ⁶	✓	✓
Bonus Sortie de passoire / Bonus BBC	Passoire 500 € BBC 500 €	X	Passoire 1000 € BBC 1000 €	X	Passoire 1500 € BBC 1500 €	X	Passoire 1500 € BBC 1500 €	X	X	X	X
Audit énergétique	X	X	300 €	X	400 €	X	500 €	X	X	✓	X

⁴ Pour la rénovation par approche globale, les ménages aisés et intermédiaires peuvent bénéficier du forfait MaPrimeRénov' à condition de réaliser un gain énergétique minimum de 55% avant/après travaux en maison individuelle. Ce forfait est cumulable avec la prime CEE « coup de pouce ».

⁵ Pour la rénovation par approche globale, les ménages modestes et très modestes peuvent recourir à l'aide MaPrimeRénov' Sérénité avec un taux de subvention maximal respectivement de 35% et 50%. Un cumul avec les primes CEE est possible depuis le 01/07/22.

⁶ Le montant du « coup de pouce » rénovation globale est variable selon les travaux réalisés et les revenus du ménage. Ex : un ménage modeste dont la maison de 100 m² passe d'une consommation d'énergie finale de 350 kWh/m².an à 100 kWh/m².an peut toucher une prime d'environ 8 750 €.

⁷ Suppression à partir du 01/04/23.

Pour la très grande majorité des travaux, ces aides (hormis TVA à 5,5%) sont soumises au RGE dans la bonne catégorie de travaux. Chacun des travaux doit par ailleurs respecter des critères techniques d'éligibilité. Pour déterminer le montant des primes CEE, rendez-vous sur : www.prim3e.fr. À noter : pour des mêmes travaux, prime CEE et prime CEE « coup de pouce » ne sont pas cumulables. Ce document ne traite que des aides en maison individuelle et des aides pour les travaux privatifs dans les bâtiments collectifs.

Plafonds de ressources par catégorie de ménages

Nombre de personnes composant le ménage*	Revenu fiscal de référence (RFR) indiqué sur l'avis d'imposition		
	Ménages très modestes	Ménages modestes	Ménages intermédiaires
1	jusqu'à 16 229 €	jusqu'à 20 805 €	jusqu'à 29 148 €
2	jusqu'à 23 734 €	jusqu'à 30 427 €	jusqu'à 42 848 €
3	jusqu'à 28 545 €	jusqu'à 36 591 €	jusqu'à 51 592 €
4	jusqu'à 33 346 €	jusqu'à 42 748 €	jusqu'à 60 336 €
5	jusqu'à 38 168 €	jusqu'à 48 930 €	jusqu'à 69 081 €
Par personne supplémentaire	+ 4 813 €	+ 6 165 €	+ 8 744 €

Plafonds de ressources en Île-de-France

Nombre de personnes composant le ménage*	Revenu fiscal de référence (RFR) indiqué sur l'avis d'imposition		
	Ménages très modestes	Ménages modestes	Ménages intermédiaires
1	jusqu'à 22 461 €	jusqu'à 27 343 €	jusqu'à 38 184 €
2	jusqu'à 32 967 €	jusqu'à 40 130 €	jusqu'à 56 130 €
3	jusqu'à 39 591 €	jusqu'à 48 197 €	jusqu'à 67 585 €
4	jusqu'à 46 226 €	jusqu'à 56 277 €	jusqu'à 79 041 €
5	jusqu'à 52 886 €	jusqu'à 64 380 €	jusqu'à 90 496 €
Par personne supplémentaire	+ 6 650 €	+ 8 097 €	+ 11 455 €

* Le nombre de personnes à prendre en compte est le nombre de personnes qui occupent le logement à titre de résidence principale, non le nombre de parts fiscales.